



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBERT
du jeudi 29 octobre 2020**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le jeudi 29 octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTBERT dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MIRALLIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 23 octobre 2020

Etaient présents : Mmes et Mrs MIRALLIÉ Jean Jacques – BENOIT Frédéric – MAUDET Béatrice - DOUILLARD Christophe - BERTHO Catherine – BACHELIER Yves - LELIEVRE Véronique – BERTON Sylvie – DE BOURMONT Marie-Agnès – GOSSEYE Paul – HERBERT Véronique – HAMON Christophe - TEMPLIER Jérémie – HEGRON Gildas – NICOLLE Jimmy – CHUPIN Nadine – BISAZZA Romain – ARNAUD Marie-Hélène

Etaient absents : Mme Manuela GUILLET (pouvoir à M NICOLLE) – M ROUYER Mickaël (pouvoir à M MIRALLIÉ) – Mme Noémie VALLET (excusée) - Mme Emilie GENDRE (excusée) – M Yohann BOURÉ (excusé)

Secrétaire de séance : Mme Catherine BERTHO

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Ainsi, il est présenté les décisions suivantes :

- Décision n° 2020-16 : Approbation du marché public souscrit avec la société COVED relatif au balayage mécanique de la voirie communale pour un montant mensuel de 739.09 € HT soit 8 869.07 € HT par an. Ce marché est souscrit pour la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2022.
- Décision n°2020-17 : Demande de subvention pour un montant de 50 000 € auprès de la Région au titre du fonds régional de développement des communes afin de financer les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie
- Décision n°2020-18 : Demande de subvention pour un montant de 75 000 € auprès de la Région au titre du fonds de relance à l'investissement communal afin de financer les travaux de construction d'un espace jeunes
- Décision n°2020-19 : Demande de subvention pour un montant de 6 000 € auprès du Département au titre du fonds de relance BTP pour financer les travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur la rue des Chardonnets
- Décision n°2020-20 : Demande de subvention pour un montant de 12 800 € auprès du Département au titre du fonds de relance BTP pour financer les travaux de réfection de la chaussée au lieu-dit la Maison Neuve
- Décision n°2020-21 : Demande de subvention d'un montant de 112 500 € auprès de l'Etat au titre de la 2^{ème} part DSIL – Plan de relance – afin de financer les travaux de réhabilitation et d'extension de la mairie

- Décision n°2020-22 : Demande de subvention d'un montant de 22 500 € auprès de l'Etat au titre de la 2^{ème} part DSIL – Plan de relance – afin de financer les travaux dans la partie arrière de l'église.

Marchés Publics : construction d'un bâtiment Espace jeune en modulaire

Considérant les résultats de la consultation, la phase de négociation, le rapport d'analyse établi par les services municipaux et le classement des offres réalisé en application des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation, le Conseil Municipal retient à l'unanimité l'offre du groupement MADERA et SOCOVAL pour un montant de 285 307 € HT correspondant à l'offre de base et aux quatre prestations supplémentaires éventuelles.

Finances

1. Décision modificative n°2 du budget communal 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget communal 2020, qui s'établit à 83 000 € en section de fonctionnement et à 48 000 € en section d'investissement. Cette décision modificative a pour principal objet d'intégrer la recette liée au Fonds National de péréquation des ressources intercommunales et communales 2020 (FPIC) et d'ajouter des crédits pour financer des dépenses d'investissement (complément de crédit pour la construction d'un espace jeunes et reprise du réseau d'eaux pluviales rue de la Jarrie)

2. Gratification des stagiaires

Dans le cadre de la réalisation de l'analyse des besoins sociaux, deux étudiantes en 1^{er} année de Master « Métiers du développement territorial et de l'économie sociale et solidaire » vont accompagner la commune de Montbert. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une gratification en contrepartie des missions exécutées prévues dans le cadre de leur stage.

3. Désaffiliation de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) au Centre de Gestion 44

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la demande de désaffiliation de la CARENE du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique.

Personnel : modification du tableau des emplois communaux

Afin de permettre la poursuite des services municipaux liés à l'enfance et la jeunesse sans l'intervention de l'IFAC et de nommer deux agents en qualité de « stagiaire en détachement » au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} janvier 2021, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des emplois communaux.

Communauté de Communes de Grand Lieu

1. Convention de refacturation pour le remboursement de l'achat groupé de masques en tissu

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID 19, un achat groupé de masques tissus destiné à être distribué auprès de la population de chaque commune a été réalisé auprès du Département de la Loire-Atlantique. Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de refacturation à intervenir entre la Communauté de Communes de Grand Lieu et la commune de Montbert pour le remboursement de l'achat groupé de masques tissus pour un montant de 1 590 €, correspondant à 0.50 € par habitant.

2. Pacte de gouvernance

En application de l'article 5 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 et au vu du projet de pacte de gouvernance, le Conseil Municipal émet un avis favorable au pacte de gouvernance 2020/2026 définissant les relations entre la Communauté de Communes de Grand Lieu et ses communes membres.

3. Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères : demande de dérogation à la collecte hebdomadaire

La Communauté de communes de Grand Lieu souhaite harmoniser les fréquences de collecte des ordures ménagères (OM) et des emballages. L'objectif est que les 2 flux soient collectés 1 fois tous les 15 jours (collecte en C0.5), ce qui est déjà le cas pour les emballages.

Le Conseil Municipal, avec 18 voix POUR et deux abstentions, émet un avis favorable à la demande de dérogation à la collecte hebdomadaire qui engendre un passage du camion des collecte des bacs gris tous les 15 jours.

4. Opposition au transfert de la compétence PLUi

Considérant l'intérêt pour la commune de conserver sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Conseil Municipal s'oppose à l'unanimité au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes de Grand Lieu.

5. Rapports d'activités 2019

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports d'activités 2019 suivants établis par la Communauté de Communes de Grand Lieu :

- ~ Rapport des services communautaires
- ~ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- ~ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif,
- ~ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Le Maire,
M MIRALLIÉ Jean-Jacques

Affiché le 02 novembre 2020 en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales